

AVIS D'IMPÔT 2015

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Arrivé le *Astoglis*

1909000337 0000

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. LA BAULE-ESCOUBLAC
1 ALL PARC MESEMENA CS20113
44502 LA BAULE CEDEX

eco' pli 86 POITIERS PIC 10.09.15 CI0202



1909000337 0000

SEM LOIRE-ATLANTIQUE
PÊCHE-PLAISANCE
CENTRE DE MAREE
GESTIONNAIRE
44420 LA TURBALLE

Vos références

N° fiscal : 46 95 913 231 037
Référence de l'avis : 15 44 4117042 52

Numéro de propriétaire : 049 +00672F

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4221 PBB4XV
CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE SAINT NAZAIRE

35 AV DU GENERAL DE GAULLE

44600 ST NAZAIRE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2015
Date de mise en recouvrement : 31/08/2015

Votre situation

MONTANT A PAYER

Au plus tard le **15/10/2015**

33 827,00 €

Payez vos impôts sur impots.gouv.fr

Pour payer par
smartphone,
flashez ce code
avec l'application
« Impots.gouv »



Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
vos taxes foncières ? »

Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxes foncières.

Vous pouvez à nouveau :

- payer par smartphone : voir ci-contre.
- payer en ligne sur impots.gouv.fr à la rubrique « Mon espace » :
Particulier > J'accède avec mon mot de passe > Payer en ligne mes impôts.

Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance sur impots.gouv.fr pour ne plus avoir de démarches à effectuer lors de vos prochaines échéances.

Pour 2016, vous pouvez adhérer au prélèvement mensuel.

Vos démarches

- ⇒ **Par Internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 009*
 - courriel : cps.lille@dgfip.finances.gouv.fr
 - courrier : centre prélèvement service CS 10001 59868 LILLE CEDEX 9
- Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :
 TRES. LA BAULE-ESCOUBLAC
 1 ALL PARC MESEMENA CS20113 44502 LA BAULE CEDEX
 Tél : 02 51 75 07 77 Courriel : t044104@dgfip.finances.gouv.fr
 Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr, rubrique « Nous contacter »
- sur le montant de votre impôt :
 CDIF SAINT-NAZAIRE 1 RUE FRANCIS DE PRESSENSE
 CS 40289 44616 SAINT NAZAIRE CEDEX
 Tél : 02 40 00 10 10 Courriel : cdif.saint-nazaire@dgfip.finances.gouv.fr
 Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr, rubrique « Nous contacter »

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 440 LOIRE-ATLANTIQUE

Commune : 049 A LE CROISIC

		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2014	21,39 %	%	%	15,00 %	%	11,29 %	%	
	Taux 2015	21,39 %	%	%	15,00 %	%	7,85 %	%	
	Adresse	5774A HERVE RIELLE							
	Base	34471			34471				
	Cotisation	7373			5171				12544
	Adresse	7060 QUAI DU LENIGO (RD245)							
	Base	55780			55780				
	Cotisation	11931			8367				20298
	Cotisations 2014	19135			13419				
	Cotisations 2015	19304			13538				
Variation en % ⑧	+0,88 %	%	%	+0,89 %	%	%	%	%	
		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2014								
Cotisations 2015									
Variation en % ⑧	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦			985
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑨			
						Dégrèvement JA « État » ⑩			
						Dégrèvement JA « Collectivités » ⑩			